

UNIVERSITE

DE MONCTON

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion du 7 décembre 1985

9h Salon du Chancelier

Centre universitaire de Moncton

PRESENTS

Paul L. Bourque, président
 Louis-Philippe Blanchard
 Edèse Bujold
 Paul Castonguay
 Gérald Clavette
 Adélard Cormier
 François Duguay
 Donald Durant
 Georgio Gaudet
 Jeanne d'Arc Gaudet
 Gérald Goguen
 Léonard Goguen
 Fernand Landry
 Paul Lavoie
 Dollard LeBlanc
 Pierre-Paul Lévesque

PRESENTS

Bernard Lord
 Estelle Mongeau
 Yvon Ouellette
 Jean-Guy Poitras
 Victor Raïche
 Léon Richard
 Diane Robichaud
 Laurier Thibault
 Paul-Emile Benoit, invité
 Normand Carrier, invité
 Médard Collette, invité
 Léonard J. LeBlanc, invité
 Louis Malenfant, invité
 Jean-Guy Rioux, invité
 Gilles Long, secrétaire

EXCUSES: Hervé Belzile, Louis R. Comeau, Dr Aubin Doiron

TABLE DES MATIERES

	Page
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT.....	4
2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION.....	4
3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE.....	4
4. CORRESPONDANCE.....	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL CGV-850921	4
7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL.....	4
8. RECEPTION DES PROCES-VERBAUX CEX-851101 ET CEX-851206.....	5
9. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX.....	5
9.1 CEX-851206	5
9.11 CUS: Promotions et permanences	5
9.12 Lettre d'entente entre l'Université de Moncton et l'Association des professeurs du Centre universitaire de Shippagan (APCUS)	6
9.13 Tourbe	7

9.14 Promotions et permanences d'emploi: cas litigieux.....	7
Centre universitaire de Moncton.....	7
Centre universitaire Saint-Louis-Maillet.....	9
9.15 Formation du Comité d'appel pour cause disciplinaire secondaire.....	9
9.16 Promotions.....	10
9.17 CUM: Permanences d'emploi.....	11
9.18 CUSLM: Permanences d'emploi et promotions.....	11
9.19 CUM: Congés d'études (avec bourses, sans solde, d'été.....	12
9.20 Convention collective AEUM - P.E.M.....	13
9.21 Convention collective - CUSLM.....	13
9.22 Institut canadien de recherche sur le développement régional.....	14
9.23 Services juridiques communautaires.....	14
9.24 Robert L. Rideout vs Université de Moncton.....	14
9.25 Congés sabbatiques - CUSLM.....	15
9.26 Budget 1985-86.....	15
9.3 CEX-851101	16
9.31 Nomination.....	16
9.32 Congés d'étude.....	16
10. RAPPORT DU COMITE CONJOINT DE LA PLANIFICATION.....	16
11. SAC-851108: SUIVI	16
11.1 Résolution 06, page 6 - Comité tripartite de la politique linguistique.....	16
11.2 Résolution 11, page 8 - MSS.....	17
11.3 Résolution 18, page 10 - Certificat d'études en Common Law.....	18
11.4 Résolution 19, page 11 - Baccalauréat ès sciences (Enseignement des sciences familiales.....	18
11.5 Résolution 34, page 16 - Politique provinciale.....	18
12. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET REGLEMENTS	19
13. FORMATION DU COMITE D'APPEL POUR CAUSE DISCIPLINAIRE MAJEURE ...	19
14. COMITE DE REVISION DE LA PROCEDURE DE SELECTION DES CADRES	19
15. AFFAIRES NOUVELLES	20
15.1 Révision de la Charte - version française.....	20
15.2 Signature de chèque par procédé électronique.....	21
15.3 Résidence CUM.....	21
15.4 Emprunt bancaire.....	22
15.5 Droits de scolarité.....	22
15.6 Prêts-bourses.....	22
16. RAPPORT DU RECTEUR	23
17. PROCHAINE REUNION	25
18. CLOTURE	25
ANNEXE A - Lettre d'entente entre l'Université de Moncton et l'Association des professeurs du Centre universitaire de Shippagan (APCUS)	26

ANNEXE B - Avis de requête	27
ANNEXE C - Modifications aux Statuts et règlements	38
ANNEXE D - Formation du Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure	43
ANNEXE E - Comité de révision de la procédure de sélection des cadres	46
ANNEXE F - Signature de chèque par procédé électronique	47

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9h10. Il présente les nouveaux membres: Dr Edèse Bujold, MM. Gérald Clavette, Georgio Gaudet, Gérald Goguen, Fernand Landry et Dollard LeBlanc. Il demande aux autres membres de se présenter.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION Le Secrétaire

donne lecture de l'avis de convocation.

3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE

M. le Secrétaire en fait la vérification; tout est dans l'ordre.

4. CORRESPONDANCE

-Lettre de Madame Gilberte LeBlanc (1985 10 09) relative aux nominations au Conseil des gouverneurs.

M. le Président a demandé au Recteur de répondre à cette lettre.

M. le Recteur donne des précisions concernant le choix des nouveaux membres.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Points à ajouter dans "Affaires nouvelles":

- Révision de la charte, version française
- Signature électronique des chèques
- Résidence CUM
- Emprunt bancaire
- Droits de scolarité
- Prêts-bourses

RESOLUTION 01-CGV-851207

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Paul Lavoie "Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTE.

6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL CGV-850921

RESOLUTION 02-CGV-851207

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Jean-Guy Poitras

"Que le procès-verbal CGV-850921 soit adopté."

Vote unanime ADOPTE.

7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

Rien à relever.

8. RECEPTION DES PROCES-VERBAUX CEX-851101 ET CEX-851206 RESOLUTION

03-CGV-851207

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet

"Que les procès-verbaux CEX-851101 et CEX-851206 soient reçus."

Vote unanime ADOPTE.

9. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX

9.1 CEX-851206

M. le Secrétaire passe le procès-verbal point par point.

Jeanne d'Arc Daudet se retire pour cette partie de la réunion.

(Poitras) Demande de voter sur la résolution concernant Jeanne d'Arc Gaudet afin de lui permettre de participer à la discussion des autres promotions et permanences du CUS.

M. le Président demande à M. Rioux d'expliquer la procédure suivie au CUS.

(Lavoie) Demande si le président du Comité vient de l'extérieur?

(Rioux) Oui, il s'agit d'un professeur de la Faculté des arts du CUM.

(Poitras) Est-ce que le Vice-recteur du CUS et le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche doivent se prononcer?

(Castonguay) L'article dit qu'on doit avoir la recommandation des deux instances (paritaires et vice-recteur).

(Castonguay) Soulève le problème que lorsqu'un professeur va en appel, il doit s'adresser au même comité.

9.11 CUS: Promotions et permanences

RESOLUTION 04-CGV-851207

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Yvon Ouellette

"Que la promotion au rang de professeur agrégé ne soit pas accordée au professeur Jeanne d'Arc Daudet à compter du 1er juillet 1986."

Vote Pour 17 Contre 3 Abstentions 3 ADOPTE.

Un membre demande que la procédure suivie soit expliquée et il appartiendra au Conseil de s'assurer que la procédure a bien été suivie.

RESOLUTION 10-CGV-851207

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Paul Castonguay

"Que la lettre d'entente soit adoptée telle que présentée." Vote unanime

ADOPTE.

9.13 Tourbe

Il s'agit d'un projet de 300 000\$ qui devait se terminer au mois de mars mais qui a été prolongé d'une autre année.

M. André Bissonnette a signé l'entente. Il y aura 220 000\$ pour la construction du Centre de recherche.

La constituante jouerait un rôle important dans la qualité du produit et dans le marketing.

9.14 Promotions et permanences d'emploi: cas litigieux CENTRE

UNIVERSITAIRE DE MONCTON

M. le Président demande au Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche d'expliquer brièvement la procédure suivie au CUM. Il demande de donner également le rôle des deux comités: paritaire et facultaire.

M. LeBlanc donnera lecture de la recommandation du Comité paritaire pour chacun des cas.

RESOLUTION 11-CGV-851207

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Paul Lavoie

"Que le professeur Alan Fraser soit promu au rang de professeur titulaire rétroactivement à compter du 1er juillet 1985."

Vote unanime ADOPTE.

La procédure suivie sera donc de passer chaque cas individuellement et là où il n'y a pas consensus, des explications seront données.

RESOLUTION 12-CGV-851207

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Gérard Goguen

"Que le professeur Renaud S. LeBlanc ne soit pas promu au rang de professeur titulaire à compter du 1er juillet 1986."

Vote Pour 21 Contre 0 Abstentions 2 ADOPTE.

RESOLUTION 13-CGV-851207

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Paul Castonguay

"Que le professeur Ronald J. LeBlanc ne soit pas promu au rang de professeur titulaire à compter du 1er juillet 1986."

Vote Pour 21 Contre 0 Abstentions 2 ADOPTE.

RESOLUTION 14-CGV-851207

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Yvon Ouellette

"Que la permanence d'emploi soit accordée au professeur Chadia Moghrabi à compter du 1er juillet 1986."

Que le professeur Chadia Moghrabi soit promu au rang de professeur agrégé à compter du 1er juillet 1986."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 15-CGV-851207

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Gérald Goguen

"Que le professeur Grigore Pogonat ne soit pas promu au rang de professeur titulaire à compter du 1er juillet 1986."

Vote Pour 22 Contre 0 Abstention 1 ADOPTE.

RESOLUTION 16-CGV-851207

Il est proposé par Gérald Clavette et appuyé par Edèse Bujold

"Que le professeur Manfred Winter ne soit pas promu au rang de professeur agrégé à compter du 1er juillet 1986."

Vote Pour 22 Contre 0 Abstention 1 ADOPTE.

RESOLUTION 17-CGV-851207

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Paul Castonguay

"Que le professeur Daniel MacDonald soit promu au rang de professeur agrégé à compter du 1er juillet 1986."

Vote Pour 21 Contre 0 Abstentions 2 ADOPTE.

RESOLUTION 18-CGV-851207

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Paul Lavoie

"Que le professeur Simon Robichaud ne soit pas promu au rang de professeur agrégé à compter du 1er juillet 1986."

Vote Pour 19 Contre 0 Abstentions 4 ADOPTE.

RESOLUTION 19-CGV-851207

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Paul Lavoie

"Que le professeur Eugène Richard soit promu au rang de professeur titulaire à compter du 1er juillet 1986."

Vote Pour 20 Contre 0 Abstentions 3 ADOPTE.

RESOLUTION 20-CGV-851207

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Donald Durant

"Que le professeur John Tivendell ne soit pas promu au rang de professeur titulaire à compter du 1er juillet 1986."

Vote Pour 20 Contre 0 Abstentions 3 ADOPTE.

CENTRE UNIVERSITAIRE SAINT-LOUIS-MAILLET

RESOLUTION 21-CGV-851207

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Paul Lavoie

"Que le professeur Marion Bélanger soit promu au rang de professeur titulaire à compter du 1er juillet 1986."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 22-CGV-851207

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Paul Castonguay

"Que le professeur Luc Frenette ne soit pas promu au rang de professeur adjoint à compter du 1er juillet 1986."

Vote Pour 21 Contre 3 Abstentions 2 ADOPTE.

RESOLUTION 23-CGV-851207

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Fernand Landry

"Que le professeur Robert Simard ne soit pas promu au rang de professeur titulaire à compter du 1er juillet 1986."

Vote Pour 22 Contre 0 Abstention 1 ADOPTE.

RESOLUTION 24-CGV-851207

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Yvon Ouellette

"Que l'étude du cas de M. Guy LeFrançois soit reportée afin de permettre au Comité paritaire de faire une recommandation en vue de la prochaine réunion du Comité exécutif."

Vote unanime ADOPTE.

(Blanchard) Après avoir passé tous ces cas, on se rend compte que nous avons trois centres, trois procédures différentes. Il encourage les associations des professeurs à travailler ensemble. Il trouve la situation délicate dans le cas de personnes qui n'ont pas reçu la promotion. Il suggère que ceux qui n'ont pas reçu la promotion, que ces cas ne viennent pas au Conseil des gouverneurs. Mais en ce qui concerne les promotions, il est important qu'elles viennent au Conseil.

(Poitras) Il faudrait en parler à l'association lorsqu'on étudiera la convention collective.

(Raïche) Etant donné que les griefs viennent quand la promotion n'a pas été accordée, si le Conseil n'entérine pas ces décisions, qu'arrivera-t-il?

(Landry) Il demande que le Recteur formule une proposition sur ce sujet pour la prochaine réunion du Conseil.

9.15 Formation du Comité d'appel pour cause disciplinaire secondaire

Pour information.

9.16 Promotions

RESOLUTION 25-CGV-851207

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Yvon Ouellette

"Que les professeurs Julien Chiasson et Ghislain Labbé soient promus au rang de professeur adjoint à compter du 1er juillet 1986.

Que les professeurs suivants soient promus au rang de professeur agrégé à compter du 1er juillet 1986:

Raoul Boudreau Harley
D'Entremont Jeannette Doucet
Claude Gauvin Patrick Maltais
Louise Péronnet Catherine
Phlipponneau.

Que le professeur Zénon Chiasson soit promu au rang de professeur agrégé et ce rétroactivement en date du 1er juillet 1985.

Que le professeur Hermel Couturier soit promu au rang de professeur agrégé et ce rétroactivement à compter du 1er juillet 1985.

Que le professeur Pierre Ouellette soit promu au rang de professeur agrégé à compter du 1er janvier 1986.

Que le professeur Albert Gadbois ne soit pas promu au rang de professeur agrégé à compter du 1er juillet 1986.

Que les professeurs suivants soient promus au rang de professeur titulaire à compter du 1er juillet 1986:

Nasser Baccouche
Roger Bourgeois James
De Finney Naguy Helmy
Rodrigue Landry Clément
Loubert Jean-Guy
Ouellette Yves Poussart
Simone Rainville Truong
Vo-Van Helmut Zobl

Que le professeur Gérald Ouellet soit promu au rang de professeur titulaire et ce rétroactivement en date du 1er juillet 1985.

Que la professeure Adéline Toussaint soit promue au rang de professeur titulaire et ce rétroactivement en date du 1er juillet 1985.

Que le professeur Albert Alexander ne soit pas promu au rang de professeur titulaire ni rétroactivement en date du 1er juillet 1985 ni en date du 1er juillet 1986.

Que le professeur Hervé Breau ne soit pas promu au rang de professeur titulaire en date du 1er juillet 1986.

Que Lucienne Lanteigne soit promue au rang de bibliothécaire III en date du 1er juillet 1986."

Vote

unanime

ADOPTE.

9.17 CUM: Permanences d'emploi

RESOLUTION 26-CGV-851206

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Adélarde Cormier

"Que la permanence d'emploi soit attribuée aux professeurs suivants en date du 1er juillet 1986:

Georges Bader
Eliane Befekadu
Peter Beninger
Marie-Mai Caissie
Vartan Choulakian Dinh
Vo-Ngoc

Que la permanence d'emploi soit accordée aux professeurs Terez Retfalvi et Néré St-Amand à compter du 1er janvier 1986.

Que la permanence d'emploi soit accordée aux professeurs suivants en date du 1er juillet 1986, sans préjudice aux conditions d'embauche stipulées dans leur contrat:

Richard Bouchard
Michel Delierres
Andréa Ouellet Odette
Snow.

Que ne soit pas attribuée au professeur Claude Gauthier la permanence d'emploi en date du 1er juillet 1986.

Que l'attribution de la permanence d'emploi ne soit pas accordée au professeur Jacques Mélis en date du 1er juillet 1986."

Vote unanime ADOPTE.

9.18 CUSLM: Permanences d'emploi et promotions RESOLUTION

27-CGV-851207

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Gérald Clavette

"Que la permanence d'emploi soit attribuée au professeur Robert Guénette à compter du 1er juillet 1986.

Que le professeur Claude Loiseau soit promu au rang de professeur agrégé à compter du 1er juillet 1986.

Que la permanence d'emploi soit attribuée au professeur André Manseau à compter du 1er juillet 1986.

Que le professeur Bertrand Marion soit promu au rang de professeur titulaire à compter du 1er septembre 1986.

Que le professeur Denis Millas ne soit pas promu au rang de professeur agrégé à compter du 1er juillet 1986.

Que le professeur Gilmen Smyth soit promu au rang de professeur agrégé à compter du 1er juillet 1986."

Vote unanime ADOPTE.

9.19 CUM: Congés d'études (avec bourse, sans solde, d'été)

RESOLUTION 28-CGV-851207

Il est proposé Adélarde Cormier et appuyé par Jean-Guy Poitras

"En vertu de l'article 16.16.01 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et tenant compte des critères et des objectifs visés par cet article, nous recommandons qu'un congé d'études avec bourse de 500\$ soit accordé aux professeurs suivants pour l'été 1986:

Donald Arsenault*
Léozée Gallant Daniel
MacDonald Régina
Robichaud Lise Roy

*Pour les étés 1985 et 1986.

En vertu des articles 16.11, 16.12 et 16.13 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et tenant compte des objectifs visés par ces articles, nous recommandons qu'un congé sans solde soit accordé à la professeure Eliane Befekadu pour l'année universitaire 1986-87.

En vertu des articles 16.11, 16.12, 16.13, 16.16, 16.17 et 16.18 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et tenant compte des objectifs visés par ces articles, nous recommandons qu'un congé d'études avec bourse de 5 000\$ soit accordé à la professeure Léozée Gallant pour le deuxième semestre de l'année universitaire 1986-87.

En vertu de l'article 16.10 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et tenant compte des objectifs visés par cet article nous recommandons qu'un congé sans solde soit accordé au professeur Jacques Allard pour l'année universitaire 1986-87 aux conditions suivantes:

Que le professeur Allard s'engage par écrit à travailler au service de l'Université de Moncton de juillet 1987 à juin 1989 en compensation des deux années de congés obtenus;

Que le professeur Allard confirme son retour au Centre universitaire de Moncton pour l'année universitaire 1987-88 au plus tard le 1er mars 1987 sans quoi son emploi à l'Université prendra fin le 30 juin 1987;

Que le professeur Allard s'engage d'être de retour à Moncton au plus tard le 1er août 1987;

Si le professeur Allard ne revient pas au service de l'Université au ter juillet 1987, qu'il s'engage à rembourser à l'Université le salaire reçu de celle-ci durant son congé sabbatique de 1985-86.

Qu'un congé sans solde de deux ans non renouvelable soit accordé au professeur Jacques Crépault pour les années universitaires 1986-87 et 1987-88.

Qu'un congé sans solde d'un an non renouvelable soit accordé au professeur Jean Perron pour l'année universitaire 1986-87 aux conditions suivantes:

Que la condition stipulée dans la lettre d'entente signée par le professeur le 11 juin 1984 et par l'Université le 15 juin 1984 soit reportée au ter juillet 1987;

Que le professeur confirme par écrit son retour au Centre universitaire de Moncton au plus tard le 1er mars 1987 faute de quoi son emploi à l'Université prendra fin le 30 juin 1987."

Vote unanime ADOPTE.

9.20 Convention collective AEUM - P.E.M.

RESOLUTION 29-CGV-851207

Il est proposé par Donald Durant et appuyé par Yvon Ouellette "Article 20 - surtemps et frais divers

	1985 04 30	1985 05 01	1986 05 01
Compensation pour être "en appel"	16\$	18\$	20\$
Frais afférents pour surtemps en continuité avec la journée de travail	6\$	7\$	8\$
Frais afférents pour surtemps non en continuité de la journée de travail	8\$	9\$	10\$"
Vote	Pour 22	Contre 0	Abstention 1
			ADOPTE.

9.21 Convention collective - CUSLM

RESOLUTION 30-CGV-851207

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Paul Castonguay

"Projet d'entente de la convention collective entre l'Université de Moncton et l'APCSLM tel que convenu entre les deux parties le 6 décembre 1985.

Projet pour la période du 1er septembre 1985 au 31 août 1986.

-Augmentation à l'échelle de 4.0%;

-Plus une somme de 4 685\$ pour ajustements des étapes;

	Actuel	Proposé
a) Salaires - chef de secteur	2 464\$	2 563\$ (4%)
b) Frais de déplacement	22c/km	24c/km
c) Taux à l'Education permanente	1 500\$	1 600\$
d) Crédits pour recherche	18 + 9	21 + 9
e) Contributions - fonds de pension	5% & 5%	6.5% & 6.5%"
Vote	unanime	ADOPTE.

UNB est intéressé au dossier, il souhaite être très près de la cause.

M. Georgio Gaudet informe les membres qu'il y a des fonds disponibles auprès du gouvernement fédéral; 300 000\$ pour la défense des droits linguistiques.

Me Landry trouve important que ce soit l'Université qui soit impliquée; dans ce sens, c'est positif. Il s'agit de l'intégrité linguistique d'un organisme francophone. Si la cause est pour évoluer, on devra faire des approches pour obtenir des fonds.

M. le Président: "Nous garderons contact avec le conseiller juridique par le biais du Comité exécutif".

9.25 Congés sabbatiques - CUSLM

RESOLUTION 33-CGV-851207

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Georgio Gaudet

"Que le Comité exécutif recommande au Conseil des gouverneurs qu'un congé sabbatique de type A soit accordé au professeur Julien Belley, soit du 1er juillet 1986 au 30 juin 1987.

Qu'un congé sabbatique de type B soit accordé aux professeurs Guy Martin et Marie-Elisa Ferran, soit du 1er janvier 1987 au 31 août 1987."

Vote unanime ADOPTE.

9.26 Budget 1985-86

UNIVERSITE DE MONCTON				
SOMMAIRE - BUDGET 1985-86				
AU 31 OCTOBRE 1985				
	TOTAL	MONCTON	EDMUNDSTON	SHIPPAGAN
<u>BUDGET APPROUVE</u>				
Revenus	\$41,897,000	\$34,848,000	\$4,790,000	\$2,259,000
Dépenses	42,090,000	35,054,000	4,777,000	2,259,000
Surplus (Déficit)	\$ (193,000)	\$ (206,000)	\$ 13,000	\$ ---
<u>PREVISIONS</u>				
Revenus	\$42,719,000	\$35,279,000	\$4,954,000	\$2,486,000
Dépenses	42,891,000	35,485,000	4,935,000	2,471,000
Surplus (Déficit) prévu 1985-86	\$ (172,000)	\$ (206,000)	\$ 19,000	\$ 15,000

9.3 CEX-851101

9.31 Nomination

RESOLUTION 34-CGV-851207

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Paul Castonguay

"Que Renaud LeBlanc soit nommé directeur par intérim du département de psychologie pour la période allant du 1er octobre 1985 au 31 décembre 1985."

Vote unanime ADOPTE.

9.32 Congés d'étude

RESOLUTION 35-CGV-851207

Il est proposé par Bernard Lord et appuyé par Diane Robichaud

"Conformément aux dispositions des Statuts et règlements de l'Université, que le Recteur soit autorisé à signer les ententes appropriées avec les personnes qui accepteraient de poursuivre les études voulues et de revenir par la suite comme professeur d'administration publique ou de sciences forestières, pourvu que les dépenses ne dépassent pas les sommes prévues dans le budget approuvé."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 36-CGV-851207

Il est proposé par Léonard Goguen et appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet

"Que le Comité exécutif étudie la possibilité de modifier le calendrier des réunions 1986 afin de permettre aux membres du Conseil des gouverneurs de recevoir les minutes de cesdites réunions quelques jours avant la tenue des réunions du Conseil des gouverneurs."

Vote Pour 22 Contre 0 Abstention 1 ADOPTE.

AJOURNEMENT A 12H28 REPRISE A 13H48

10. RAPPORT DU COMITE CONJOINT DE LA PLANIFICATION RESOLUTION 37-

CGV-851207

Il est proposé par Bernard Lord et appuyé par Léonard Goguen "Que le procès-verbal CCJ-851101 soit reçu."

Vote unanime ADOPTE.

11. SAC-851108: SUIVI

11.1 Résolution 06, page 6 - Comité tripartite de la politique linguistique

RESOLUTION 38-CGV-851207

Il est proposé par Bernard Lord et appuyé par Adélarde Cormier

"Que la composition du Comité du CUM soit changée de neuf (9) à six (6) membres nommés par les composantes représentées, c'est-à-dire, l'administration, les professeurs et les étudiants;

Que la composition des comités du CUSLM et du CUS soit changée de six (6) à trois (3) membres nommés par les composantes représentées, c'est-à-dire, l'administration, les professeurs et les étudiants;

Que le Sénat académique nomme le président de chaque comité sur recommandation du Recteur, que la durée du mandat d'un président soit de deux (2) ans et que le président de chaque comité soit chargé de convoquer au moins quatre (4) réunions par an et de faire rapport des activités du comité à la réunion annuelle du Sénat académique."

Vote unanime ADOPTE. 11.2 Résolution 11, page 8 - MSS

M. LeBlanc donne les explications concernant la maîtrise en service social.

(Membre) La formule de livraison du programme a suscité beaucoup de questions. Est-ce que cette question a été réglée?

Une discussion s'ensuit sur la MSS selon la formule traditionnelle ou selon la formule déconcentrée.

Jean-Guy Rioux: "Il y a des gens de chez-nous qui vont suivre des cours en vue de la maîtrise à Sherbrooke. On devrait pouvoir les accommoder".

Victor Raïche: "Quelle est la différence entre la formule traditionnelle et la formule déconcentrée?"

La formule proposée ici est la formule, traditionnelle. Selon cette formule, les étudiants doivent faire une période de résidence à l'Université. Ils sont sur place et bien encadrés. La formule déconcentrée présuppose un horaire spécial. Les cours sont donnés là où sont les étudiants et au temps qu'ils peuvent les suivre.

Paul Castonguay: "A Sherbrooke ou à Laval, quelle est la formule utilisée?"

(Léonard J. LeBlanc) A Laval c'est différent, il utilise la deuxième formule. Ce qui est à approuver ici, c'est la MSS avec formule traditionnelle.

(Georgio Gaudet) "Vise-t-on à répondre à un besoin ou à favoriser un groupe de personnes?" Il croit qu'on devrait demander au Sénat de réfléchir sur la formule que l'on devra utiliser et de faire des commentaires sur le mode de livraison du programme.

RESOLUTION 39-CGV-851207

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Fernand Landry

"Que le Conseil recommande la création de la MSS en vue de son implantation en juillet 1986 et qu'une étude des coûts de livraison du programme selon des méthodes autres que la méthode traditionnelle soit faite pour la prochaine réunion du Conseil."

Vote unanime ADOPTE.

11.3 Résolution 18, page 10 - Certificat d'études en Common Law

RESOLUTION 40-CGV-851207

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Paul Castonguay

"Que le nouveau programme de certificat d'études en Common Law soit adopté."

Vote unanime ADOPTE.

Ce programme s'adresse à des étudiants européens, donc il n'y a pas de dédoublement de cours. Les étudiants s'ajouteraient aux cours déjà existants; c'est un programme qui s'autofinancerait.

11.4 Résolution 19, page 11 - Baccalauréat ès sciences
(Enseignement des sciences familiales)

RESOLUTION 41-CGV-851207

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Jean-Guy Poitras

"Que pour le programme de baccalauréat ès sciences (enseignement des sciences familiales), aucune admission ne soit faite pour septembre 1986."

Vote unanime ADOPTE.

11.5 Résolution 34, page 16 - Politique provinciale

RESOLUTION 42-CGV-851207

Il est proposé par Bernard Lord et appuyé par Léonard Goguen

"Attendu qu'il est profitable et bénéfique que les étudiants, les professeurs et les administrateurs travaillent de concert afin d'améliorer le sort et la qualité de l'éducation postsecondaire au NB;

Etant donné que le Sénat académique a procédé à la création d'un groupe de réflexion, formé d'étudiants, de professeurs et d'un administrateur, qui verra à l'élaboration de politiques à propos de l'éducation postsecondaire au NB;

Vu que le mandat de ce comité touche la planification du financement des Universités, un dossier qui concerne de très près le Conseil des gouverneurs;

Qu'il soit résolu que le Conseil des gouverneurs accorde son appui au groupe de réflexion universitaire sur l'éducation postsecondaire au NB. De plus que le Conseil s'apprête à recevoir et considérer les recommandations dudit comité, lorsque celles-ci seront dressées."

Vote Pour 22 Contre 0 Abstention 1 ADOPTE.

12. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET REGLEMENTS (Voir annexe C)

(Castonguay) Le poste de directeur du développement universitaire existe-t-il dans d'autres universités?

(Blanchard) Oui mais la description peut être différente.

Corrections:

Article 31, rayer la rubrique 11
Article 33, rayer la rubrique 10
Article 35, rayer la rubrique 9

RESOLUTION 43-CGV-851207

Il est proposé par Gérald Clavette et appuyé par Adélarde Cormier

"Que les modifications aux Statuts et règlements soient adoptées."

Vote unanime ADOPTE.

13. FORMATION DU COMITE D'APPEL POUR CAUSE DISCIPLINAIRE MAJEURE
(Voir annexe D)

PROPOSITION

Il est proposé par Adélarde Cormier et appuyé par Jean-Guy Poitras

"Que le Comité exécutif s'occupe de ces nominations."

Après discussion le proposeur et le secondeur retirent leur proposition.

RESOLUTION 44-CGV-851207

Mises en candidature:

Fernand Landry Proposeur: Bernard Lord

Adélarde Cormier Proposeur: Léonard Goguen

Laurier Thibault Proposeur: Jean-Guy Poitras

Dollard LeBlanc Proposeur: Jeanne d'Arc Gaudet
(celui-ci décline)

Diane Robichaud Proposeur: Georgio Gaudet

Vote unanime ADOPTE.

M. le Président proclame l'élection sans concurrent de Fernand Landry, Adélarde Cormier, Laurier Thibault et Diane Robichaud au Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure.

14. COMITE DE REVISION DE LA PROCEDURE DE SELECTION DES CADRES
(Voir annexe E)

M. le Secrétaire donne les explications.

15.2 Signature de chèque par procédé électronique (Voir annexe F)

RESOLUTION 50-CGV-851207

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Bernard Lord

"Que les chèques puissent être signés par impression mécanique par les personnes suivantes: Donald A. Cormier, Louis-Philippe Blanchard et Médard Collette."

Vote unanime ADOPTE.

15.3 Résidence CUM

RESOLUTION 51-CGV-851207

Il est proposé par Bernard Lord et appuyé par Louis-Philippe Blanchard

"Que l'administration de l'Université de Moncton soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour la construction et le financement d'une résidence pour étudiants, dont le coût est estimé à 700 000\$."

Vote unanime ADOPTE.

Selon M. Collette, cette résidence comprendrait des chambres privées et serait construite sur le campus. Une fondation du Québec pourrait possiblement accorder son soutien financier à un tel projet. Cela reste à voir.

PROPOSITION

Il est proposé par Bernard Lord et appuyé par François Duguay

"Qu'il soit résolu que dorénavant, l'Université de Moncton accepte de louer ses appartements étudiants, sauf les résidences Lefebvre et Lafrance, aux étudiants et étudiantes qui désirent demeurer avec des étudiants et étudiantes de sexe opposé, et ceci au même titre et de la même façon qu'elle le fait pour les étudiants et étudiantes qui partagent des appartements avec des étudiants et étudiantes du même sexe. En d'autres mots, que l'Université de Moncton n'exerce plus de discrimination contre les étudiants et étudiantes qui choisissent de partager leur lieu d'habitation avec des étudiants et étudiantes de sexe opposé, et qui appliquent pour louer les appartements étudiants de l'Université de Moncton qui se situent hors-campus."

D'aucuns expriment leur réserve. C'est une question difficile à trancher, selon certains. M. Malenfant n'a pas eu vent qu'une telle démarche aboutirait aujourd'hui au Conseil.

RESOLUTION 52-CGV-851207

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Georgio Gaudet

"Que la proposition soit déposée pour étude et que M. Louis Malenfant fasse rapport, en consultation avec les étudiants et en tenant compte des deux autres constituantes, pour la prochaine réunion du Conseil."

Vote Pour 21 Contre 2 Abstention 0 ADOPTE.

15.4 Emprunt bancaire

RESOLUTION 53-CGV-851207

Il est proposé par Léonard Goguen et appuyé par Yvon Ouellette

"Que l'administration de l'Université de Moncton soit autorisée à emprunter 120 000\$ de la Banque nationale du Canada pour financer l'achat de machines à photocopier."

Vote unanime ADOPTE.

M. Collette: "Il s'agit de dix-huit photocopieurs."

15.5 Droits de scolarité

Bernard Lord demande au Recteur s'il est vrai qu'il envisage une hausse des frais qui rapprocherait l'U. de M. de UNB?

Le Recteur: "Tout augmente, les frais de scolarité aussi. Il faut en parler aujourd'hui et non attendre à avril." Il veut assurer la qualité de l'enseignement. Ce serait tromper les étudiants que de leur dire qu'il n'y aura pas d'augmentation.

Bernard Lord: "Il remercie et félicite le Recteur pour avoir parler des frais de scolarité. Ca nous permet de réagir plus tôt. Le Recteur a dit que si l'on avait plus d'argent, il augmenterait les programmes de 2e cycle et de 3e cycle. Les étudiants réalisent que les frais augmentent, mais ils veulent voir une augmentation justifiable et non superflue. Les étudiants acceptent un certain taux de tolérance. Ce sont les étudiants de l'Université de Moncton qui utilisent le plus le système de prêts-bourses au Nouveau-Brunswick, mais ce sont eux aussi qui sont les plus endettés. Cela les décourage et les empêche de poursuivre leurs études des 2e et 3e cycles. Il faut penser à cela. Les étudiants sont prêts à travailler et le dossier des études postsecondaires préoccupe beaucoup de monde."

15.6 Prêts-bourses

RESOLUTION 54-CGV-851207

Il est proposé par Bernard Lord et appuyé par Pierre-Paul Lévesque

"Qu'il soit résolu que l'Université de Moncton requiert de la part du gouvernement du NB un système d'aide aux étudiants qui:

1. Répond plus adéquatement et plus complètement aux besoins des étudiants.
2. Vise à maintenir le taux d'endettement des étudiants au niveau le plus bas possible.
3. Ne décourage pas les étudiants à se procurer du travail et des bourses comme tend à le faire le système actuel.
4. Tient compte de tous les besoins financiers des étudiants nécessaires afin de vivre.

5. Accorde des sommes monétaires réalistes pouvant réellement répondre aux nécessités des étudiants.

De plus que le Conseil des gouverneurs crée un comité d'étude du système d'aide aux étudiants du Nouveau-Brunswick formé d'au moins deux étudiants et de deux administrateurs. Que le mandat du comité soit de:

1. Etudier à fond le système d'aide aux étudiants afin d'y déceler les bienfaits et les imperfections.
2. Faire des recommandations concrètes et réalistes afin de solutionner des problèmes spécifiques et de rendre le système d'aide aux étudiants conforme aux principes énumérés ci-haut."

Georgio Gaudet s'abstiendra car il vient d'hériter de ce dossier au niveau du gouvernement provincial.

Le Recteur: C'est un risque que prennent les étudiants; la société leur prête de l'argent. Il y a beaucoup plus de chômage chez des jeunes qui n'ont pas été à l'Université. Les chances sont meilleures pour ceux qui y viennent.

Normand Carrier: Le système de prêts du Québec est différent de celui du Nouveau-Brunswick. Au Québec, le remboursement commence six mois après que l'étudiant s'est trouvé un emploi tandis qu'au Nouveau-Brunswick, l'étudiant doit commencer à rembourser six mois après sa sortie de l'Université.

Jean-Guy Rioux: Le système favorise l'endettement. Car pour avoir une bourse, il doit faire un emprunt.

(Lord) La proposition est de faire un lien entre tous les problèmes et de trouver une solution.

(L. Goguen) Il se dit en faveur de la proposition. L'action est positive.

Vote Pour 22 Contre 0 Abstention 1 ADOPTE.

M. Bernard Lord demande au Recteur d'en parler lorsqu'il ira à Fredericton.

M. Blanchard soulèvera ce point lors de sa rencontre avec le Premier ministre.

M. le Président félicite M. Lord pour ses interventions positives.

16. RAPPORT DU RECTEUR

Principales activités du Recteur depuis la dernière rencontre:

- Réunion AUA;
- CUS - rencontre avec les orienteurs, directeurs, étudiants, professeurs et administrateurs;
- Rencontre, au début octobre, de l'AUCC à Charlottetown; -Rencontre des Conseils de faculté, directeurs de programme;
- Rencontre avec les professeurs de la Faculté d'administration et du Centre de recherche; - Participation aux fêtes du 25e anniversaire à Shippagan;
- Rencontre avec des représentants de la Fédération des Caisses populaires à Caraquet;
- Installation du Recteur (19 octobre); ce fut une belle expérience, et un bel accueil;

- Participation FANE, Nouvelle-Ecosse;
- Participation aux célébrations du 25e anniversaire de la Société historique acadienne;
- Participation au Retour des anciens et amis;
- Visite au CUSLM, rencontre avec le personnel;
- Comité conjoint et ABPUM;
- Conférence au Club Richelieu;
- Première séance du Sénat (8 novembre), dossier important de l'Ecole de génie, dossier qui a été référé au CCJ. La décision apportée sera lourde de conséquences;
- Inauguration Angés Bleus au Volley-Ball;
- Journées de promotion à Chéticamp et Arichat;
- Rencontre, conférence au CUS;
- Rencontre des présidents des universités du Nouveau-Brunswick avec la Ministre Mabel Deware et Jean-Guy Finn;
- Rencontre des membres du Club Rotary;
- Premier dîner causerie avec les étudiants, le recteur-fondateur, Père Clément Cormier y était. Il a l'intention de poursuivre ces rencontres à raison de 3 ou 4 par session avec les étudiants; une rencontre avec les professeurs et une autre avec les employés;
- Rencontre du nouveau délégué du Québec à Moncton, M. Keating;
- Rencontre avec les étudiants par la radio CKUM;
- Voyage en Louisiane afin d'améliorer les échanges;
- Conférence téléphonique avec les présidents des universités de l'Atlantique;
- Recevoir à chaque mois le rapport des états financiers;
- Dossier de M. Rideout, question de l'avenir.

Il demande aux autres membres du Cabinet de parler de leurs activités pendant environ deux minutes.

NORMAND CARRIER

Le programme de foresterie est commencé. 30 étudiants sont inscrits. L'embauche des professeurs progresse lentement mais sûrement. Cinq personnes sont déjà en place. Quant à la construction, il y a eu quelques malentendus concernant la 3e phase. Les architectes sont retournés à leurs tables de travail. Il faudra couper, mais cela n'affectera en rien la qualité de l'enseignement.

JEAN-GUY RIOUX

Les inscriptions sont à 283 étudiants cette année. L'an passé nous en avions 209.

Concernant le recrutement, les professeurs, les étudiants, les administrateurs y participent activement.

Les professeurs ont maintenant un local pour leur bureau ainsi que l'Association des anciens et amis.

Le système de logement a été grandement amélioré.

Il a rencontré le Premier ministre hier afin de solliciter de l'aide financière pour aider à défrayer le coût de construction de la nouvelle résidence.

LOUIS MALENFANT

Dossiers à l'étude:

- Evaluation des cours par les étudiants;
- classification d'un certain groupe de personnes;

- établissement de la procédure pour les conventions collectives; commencera les négociations dès janvier; congé des vice-doyens et directeurs d'école intégrée;
- formation globale des étudiants;
- qualité de vie au travail sur le campus (CUM).

Concernant les Services aux étudiants:

Un employé à temps partiel a été ajouté au Service de psychologie, où l'accent est mis sur la prévention. Visite des trois Centres.

LEONARD J. LEBLANC

Dossier important: évaluation et appréciation des programmes existants. Première étape: élaboration d'un guide qui fut présenté au Sénat. Rencontre de différents groupes: Conseils de facultés, Ecoles détachées, des responsables de programmes au CUS et CUSLM pour faire avancer le dossier. Nous avons maintenant un guide complet.

GILLES LONG

Le 1er décembre est la date de comptage officiel. En nombre d'étudiants, notre Université est l'une des plus imposantes des Maritimes. A la session d'automne 1985, plus de 6000 étudiants fréquentent les trois Centres de l'Université de Moncton.

17. PROCHAINE REUNION

Le 12 avril 1986 à 9h.

18. CLOTURE

M. le Président remercie les membres de leur participation.

Un membre demande s'il serait possible de réciter un "Pater Noster" avant chaque réunion.

RESOLUTION 55-CGV-851207

Il est proposé par Edèse Bujold

"Que la séance soit levée."

Vote

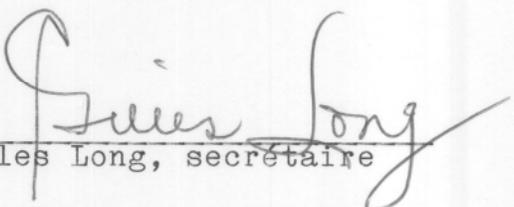
unanime

ADOPTE.

Il est 17h.

Contresigné le _____

Paul L. Bourque, président


Gilles Long, secrétaire